



Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

## Compte-Rendu du conseil municipal du Mardi 01 Septembre 2020

### **Personnes présentes, absentes, excusées et ayant donné pouvoir**

#### **Sont présents :**

M. Romain AUBERT, M. Bastien BARNEAUD, Mme Nicole BOUCHACOURT, M. Michel CERIEZ, Mme Céline CHARBONNIER, M. Marc CHARBONNIER, M. Robin CHARRIEAU, M. Stéphane CLERJON, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Joël GALLICE, Mme Isabelle MATHIEU, Mme Élodie MASSE, Mme Sylviane MICHEL, M. Yvan MICHEL, Mme Élodie MILLIERE, Mme Éliane PAULET, M. Frédéric REYNAUD, M. Jean-Michel TRON, M. Benoît WILLAUMEZ.

**Est désigné secrétaire de séance :** Mme Sylviane MICHEL

**Date de convocation :** 24 août 2020

**Public :** 3 personnes

### **Ouverture du conseil**

Le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur deux nouvelles questions mise à l'ordre du jour :

La présentation du dossier de Christophe Dedoussaros sur la boulangerie proximi station-service.  
Convention FREE ;

### **Les points à l'ordre du jour**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 30/06/2020,

*Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.*

- 2) Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales

Cette commission statue sur les recours administratifs préalables déposés par tout électeur intéressé par une décision d'inscription ou de radiation sur la liste électorale. Elle assure également de la régularité de cette liste.

Mme Boucharcourt Nicole conseillère municipale se propose à la commission de contrôles des listes électorales.

*Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.*

- 3) Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs pour la CCVUSP (3 titulaires et 3 suppléants)

Afin que le Directeur des finances publiques puisse désigner les 10 Commissaires titulaires ainsi que leurs suppléants, la CCVUSP doit dresser une liste composée de 20 noms de personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la Communauté et une liste composée de 20 noms de personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la CCVUSP ;

**Compte-Rendu**  
**du conseil municipal**  
**du Mardi 01 Septembre 2020**

Le Maire invite les élus à dresser cette liste de noms, et rappelle que les personnes susceptibles de devenir commissaires de la CIID doivent remplir les conditions suivantes (article 1650 du CG).

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- Avoir 25 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être familiarisées avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission,
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la Commune (Taxe habitation, Taxe Foncière bâti et non bâti, CFE)
- Et un commissaire doit être domicilié en dehors du périmètre de la Communauté de Commune, (signifie ne pas être en résidence principale).

Sont désignés Yvan Michel, Stéphane Clerjon Frédéric Reynaud, Romain Aubert, Vincent Rolland et Philippe Bukal.

- 4) Élection au sein du conseil municipal du représentant communal au sein de la C.L.E.T (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la CCVUSP

Il convient de procéder à l'élection au sein du conseil municipal, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, d'un représentant devant siéger au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée. Mr Jean-Michel TRON est candidat.

*Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.*

- 5) Désignation d'un élu Référent « Transition & Climat » Groupe ECCU (Effets du Changement Climatique en Ubaye)

Le référent communal sera en lien avec le Groupe ECCU « Effets du Changement Climatique en Ubaye ». Le Groupe ECCU a notamment l'objectif de limiter la vulnérabilité de la Vallée de l'Ubaye face au changement climatique.

Le principal objectif du référent sera de faciliter l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, avec une dimension prospectrice à la fois environnementale et territoriale. Il peut faciliter la prise de conscience effective des citoyens de la commune par une participation à la sensibilisation et la formation à la transition écologique.

Le Maire invite les élus à nommer un référent « Transition & Climat » au sein du conseil municipal.

Mr Robin CHARRIEAU se propose comme référent « Transition & Climat »

*Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.*

**Compte-Rendu**  
**du conseil municipal**  
**du Mardi 01 Septembre 2020**

6) Frais d'inscriptions aux transports scolaires

Monsieur Le Maire rappelle qu'antérieurement, la part famille était réglée en totalité et directement à la Région Sud PACA par la Mairie d'Ubaye-Serre-Ponçon.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le Conseil Régional PACA a fixé la participation des familles à l'abonnement comme suit :

- 90€ par an et par élève ;
- 45€ par an et par élève, pour les familles aux conditions de ressources plus modestes (*quotient familial CAF inférieur ou à 700 € par mois sur justificatifs.*)

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le remboursement ou non des frais d'inscription de transport scolaire de la Région Sud PACA engagé par les parents, sous justificatif de paiement.

L'assemblée propose de rembourser les frais d'inscription au transport scolaire à hauteur de la totalité de l'abonnement réglé par les familles pour les enfants scolarisé sur nos établissements de La Bréole et Lautaret et pour les Collèges de Seyne et de Barcelonnette, sous présentation de justificatifs de paiements par les familles.

*Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.*

7) Décisions modificatives

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget général de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
023	Virement à la section d'investissement		3 241.85
6042	Achats prestat° services (hors terrains)		- 3 241.85
6232	Fêtes et cérémonies		- 4 000.00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée		4 000.00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		3 241.85
020	Dépenses imprévues		- 29 580.00
165	Dépôts et cautionnements reçus		4 000.00
2031 - 149	Frais d'études – Maison du Lautaret		- 4 000.00
2313 - 20	Constructions – Réfection Ilot Barneaud		72 580.00
2313 - 138	Constructions – Garage municipal		- 43 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 241.85	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>3 241.85</b>	<b>3 241.85</b>

<b>TOTAL DES DEUX SECTIONS</b>		<b>3 241.85</b>	<b>3 241.85</b>
--------------------------------	--	-----------------	-----------------

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

*Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.*

**Compte-Rendu**  
**du conseil municipal**  
**du Mardi 01 Septembre 2020**

- 8) Association multi-danses RICOCHET – Antenne sur la Commune - Conditions de mise à disposition de la Salle Polyvalente du Lautaret

Après une demande de location pour proposer une animation de danse en ligne par l'association Ricochet, l'assemblée propose de faire la gratuité de la salle pour l'année scolaire 2020/2021, l'avenir de la salle n'étant pas sûr.

- 9) Vente terrain FLUCHERE Jacques /Commune

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'acquisition de la parcelle communale cadastrée 198 Section A n°252 formulée par Monsieur Jacques FLUCHERE au travers de sa correspondance du 22 juillet 2020 reçue en Mairie le 30 juillet 2020.

Le Maire invite l'assemblée à délibérer pour la cession de la parcelle cadastrée 198 Section A n° 252 sise sur la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon d'une contenance de 8a 90ca au lieu-dit « Le Bronscinq » ;

Le Maire propose de vendre cette parcelle au prix de dix euros le mètre carré (10,00 euros le m<sup>2</sup>).

*Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.*

- 10) Vente terrain DEMAISON Fabienne et Jérémy et PAUCHET Benoît/Commune

Monsieur le Maire présente les demandes des voisins pour acheter la même parcelle. Après présentation des deux demandes le conseil municipal convient de se rendre sur place pour se rendre concrètement des demandes avant de prendre une décision.

- 11) Avenant N°1 Location COSTA Jason Résidences le Portail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de Monsieur Jason COSTA locataire de l'Appartement A du bâtiment communal « Résidence le Portail » à La Bréole. Monsieur Jason COSTA aux vues de la facturation communale des charges récupérables au titre des consommations de granulés consommés pour le chauffage et le chauffe-eau et de la régularisation de cette charge, souhaite que la provision mensuelle initiale de 30,00 Euros (Trente euros) soit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 réajustée et portée à 50,00 Euros (Cinquante euros). Cette nouvelle application tarifaire est possible, puisque prévue au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 de son contrat de location.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'Avenant N°1

*Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.*

**Compte-Rendu**  
**du conseil municipal**  
**du Mardi 01 Septembre 2020**

12) Convention FREE :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention établie par la Société FREE Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°421 938 861, Représentée par Monsieur Maxime LOMBARDINI, Président.

Cette convention a pour objet de convenir des termes et conditions de l'installation et du maintien sur le terrain communal Cadastré 198 Section B n°707 au lieu-dit le Lautaret, des équipements techniques de la Société FREE.

Le Maire précise que cette convention prendra effet à la date de sa signature par la dernière des deux parties pour une durée initiale de 12 ans. Au-delà de son terme, la convention se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de dix années entières et successives, faute de congés donné par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, dix-huit mois au moins avant l'expiration de chaque période en cours.

Le Maire informe que cette occupation fera l'objet d'une facturation et d'un titre de recette faisant apparaître le numéro de la convention LTH04\_Le\_Lautharet\_2020.

L'indemnité forfaitaire ferme et définitive que percevra la Commune est d'un montant de 1.000,00 euros TTC (Mille euros) ; cette somme couvrant les 12 années.

*Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.*

13) Questions diverses :

- Local commercial « Boulangerie »

Mr Christophe Dedoussarros a présenté son projet, il est convenu de lui faire visiter les locaux. Cela lui permettra d'affiner son projet en termes d'investissement d'aménagement.

- Festivités

Le 14 Juillet a été maintenu mais suite à l'orage peu de personnes se sont déplacées.

Les conditions de travaux en termes de précautions pour la mise en feu, mise en place par l'artificier n'a pas été satisfaisante.

Le 15/08 : annulation de la soirée dansante par la préfecture, le choix de la municipalité a été d'annuler toute la fête.

Festival Bréole i brius : De bons retours pour l'association et la gendarmerie. Par contre certains élus ont relevé qu'ils avaient eu des retours négatifs sur la fréquentation et la qualité des spectacles. Selon eux c'est une mauvaise image de la manifestation pour les habitants.

05/08 : Le concert de Saint-Vincent-les-Forts. L'organisation de la manifestation a été compliquée, mais le concert était de bonne qualité.

-Entretien des chemins de randonnées : les différents problèmes exposés en mairie seront exposés à la CCVUSP.

-Création d'une commission d'attribution des logements : Sylviane Michel, Stéphane Clerjon, Pierre-Michel Estrayer, Romain Aubert, Benoît Willaumez et Marc Charbonnier.